

# Intervention Conseil Municipal

## Rapport 4 Égalité Femme / Homme

Madame le Maire,

La loi n° 2014-873 du 4 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit l'obligation pour les collectivités de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Au vu des éléments dont nous disposons, l'égalité professionnelle à Vénissieux, montre certes, un effectif féminisé en termes de pourcentage, mais malheureusement des emplois qui demeurent non mixtes et stéréotypés dans le genre.

Effectivement, les emplois sportifs sont majoritairement masculins, ceux de la filière médico-sociale 100 % féminin, l'administratif reste féminin tandis que les filières technique ou policière sont masculines.

Nous considérons donc qu'il reste un gros travail de mixité et d'égalité à réaliser, à l'intérieur même des professions.

De même dans le rapport de 2018, nous retrouvons beaucoup de femmes en catégorie A et B en filière administrative, mais rarement en position de cheffe de service !

Est-ce que cela a changé, car nous ne disposons pas du dernier bilan social ?

On note également que l'intégralité des « avancements au choix » concerne des agents MASCULINS.

Dans un autre registre, qu'en est-il pour la politique publique ?

Nous constatons que l'espace public est tourné vers un usage plutôt masculin alors que son utilisation doit être égalitaire homme/femme.

Sur les projets urbains de la ville, les collectifs de femmes de Vénissieux sont-ils sollicités pour participer ??

Qu'en est-il du *gender mainstreaming* ? Pourrait-il être envisagé de rendre compte de la notion de genre dans l'espace public et plus largement dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme ?

Il nous semble aussi pertinent dans une optique écologique de pouvoir accompagner les femmes dans l'apprentissage du vélo ou la remise en selle, mais cela est inexistant à Venissieux qui affiche pourtant la notion de « ville durable ».

Concernant le travail sur la mixité dès l'enfance :

Il faudrait sensibiliser le personnel travaillant au périscolaire et donc au contact des enfants (ATSEM, éducateurs, gardien des écoles, périscolaires...)

La lutte contre les inégalités de genre dans les cours d'école passe aussi par le partage de l'espace : l'espace étant trop souvent attribué en quantité supérieure « aux garçons » dans les écoles.

Pour finir nous ne comprenons pas que l'adoption de l'écriture inclusive pour la municipalité ne soit pas effective.

Cela est la preuve d'un réel retard à tous les niveaux de la ville sur le sujet, de l'écriture à l'emploi en passant par l'espace public et les enfants peu de choses sont mis en place pour faire avancer l'égalité, l'acceptation du genre et même l'orientation sexuelle.